

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 60 (1924)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LX^{me} ANNÉE
N° 11

31 MAI
1924

L'ÉDUCATEUR

DIEU HUMANITÉ PATRIE

SOMMAIRE. — *Notre Congrès.* — ALBERT CHESSEX : *La sélection des écoliers et la démocratie* (2^e article). — JULES LAURENT : *La discipline à l'école primaire : III. Les châtiments corporels.* — *Un anniversaire.* — Dr JEAN WINTSCH : *La question de l'alcool par rapport aux enfants.* — *Où étaient-ils ?* — PARTIE PRATIQUE : ALICE DESCOEUDRES : *L'art à l'école.* — LES LIVRES. — *Cours de vacances de l'Université de Lausanne.*

NOTRE CONGRÈS

Chers collègues,

Vous avez lu dans le *Bulletin corporatif* de samedi dernier les renseignements que notre secrétaire général, M. Robert Dottrens, nous donne sur le Congrès de Genève des 10, 11 et 12 juillet prochain. Nous voudrions souligner ici son appel et nous efforcer d'en prolonger l'écho dans l'*Educateur*¹.

Les rapports de MM. Richard sur l'*Ecole active* et Chantren sur l'*Ecole unique* sont dignes de la Romande et de l'importance des sujets traités. L'attitude de M. Richard, prudente et modérée, soucieuse de la pratique et des réalités de l'école publique, est de nature à rallier l'immense majorité du corps enseignant de la Suisse romande. Quant à M. Chantren, son étude précise et nourrie de faits, appuyée sur des statistiques inédites, ne peut manquer d'éveiller un intérêt très vif. Elle touche d'autre part à la question essentielle et vitale qui, pour nous, prime actuellement toutes les autres : la défense de l'école, organe et levier de la démocratie. La « *Défense et illustration* » de l'*école populaire*, voilà quel doit être le *leitmotiv* du Congrès de Genève. Préparons-nous donc à y aller nombreux. Disons-nous bien qu'il s'agit là de rien de moins que d'un *devoir* envers l'école et la démocratie. Les vacances nous paraîtront plus douces quand nous l'aurons rempli.

LA RÉDACTION.

¹ Rappelons aussi le vibrant article de notre président central, M. Du-villard, dans l'*Educateur* du 22 mars dernier : *Un congrès? Pourquoi faire?*

LA SÉLECTION DES ÉCOLIERS ET LA DÉMOCRATIE¹

II

Etant donné tel programme, disait-on naguère, on doit pouvoir exiger que tous les élèves, sans distinction d'aptitudes ni de capacités, arrivent à certains résultats fixés à priori. Cette conception vieillotte sévit encore chez quelques autorités scolaires, dans quelques administrations et bureaux, chez quelques membres du corps inspectorat et du personnel enseignant. Mais elle a beaucoup perdu de sa force et de sa virulence. La majorité des gens qui, à un titre quelconque, s'occupent de l'école, sont aujourd'hui persuadés, avec M. Arthur Fauville, qu'il existe « des différences considérables entre les capacités individuelles. Ces différences, dit encore l'éducateur belge, sont acquises et fixées dès la naissance ou dans les toutes premières années de la vie. Quand l'enfant entre à l'école, il possède un « quotient d'intelligence » qui restera pratiquement constant... Il faut donc que l'école fournit à chacun la formation et l'instruction correspondant à ses aptitudes. »²

Or, il arrive maintenant que dans leur haine de la sélection des écoliers,³ les adversaires de cette réforme en viennent presque à reprendre à leur compte, et prétendent au nom même de la démocratie, la théorie périmée et demi-fossile que nous exposons plus haut. Si vous leur dites que certaines matières sont nettement au-dessus de la portée des élèves moyens et qu'il convient de les réservé aux plus forts, si vous réclamez des programmes spéciaux correspondant aux classes avancées, moyen-

¹ Voir *Educateur* du 3 mai 1923.

² Arthur Fauville, *Revue belge de pédagogie*, 1er mai 1923.

³ A propos de mon dernier article, on m'a demandé si j'avais en vue seulement les classes dites *primaires supérieures*, qui, dans certaines localités, groupent à partir de douze ou treize ans les élèves primaires les mieux doués. Nous n'avons jamais pensé aux seules classes primaires supérieures. Si nous les avons citées, ce n'est qu'à titre d'exemple. Mais nous croyons que la sélection devrait commencer bien avant l'âge de douze ou treize ans. C'est ainsi qu'à Vallorbe les élèves avancés « font » en deux ans le programme du degré moyen, que les classes normales parcourent en trois ans.

Puisque j'ai parlé des écoles primaires supérieures, on me permettra d'ajouter que leurs adversaires tombent dans une erreur manifeste en prétendant que les classes normales dont on a prélevé le sixième, le cinquième ou le quart des élèves, sont désormais des classes de retardés ! Cette erreur, il importe de ne pas la laisser se répandre.

nes et retardées, ils prendront des airs scandalisés et vous accuseront de renier la démocratie. La démocratie consisterait donc à imposer à tous le même programme, le même travail, à exiger de tous des résultats équivalents ! Si la démocratie était vraiment cette camisole de force, cette machine à niveler, ce rouleau compresseur intellectuel, alors nous nous ferions un honneur de n'être point démocrate !

Plus que tout autre régime, la démocratie a besoin d'une élite. Cette élite, il faut la former. Il faut lui proposer des tâches qui soient dignes d'elles, la tenir en haleine, la mettre à même de développer ses énergies. Les classes avancées y pourvoiront.

Mais la démocratie ne veut pas sacrifier non plus les moins doués de ses enfants. Sans doute, elle ne dit pas, comme certains adversaires de la sélection des écoliers : « Tous les élèves ont droit au même programme et aux mêmes études ! » Pur verbiage, puisque ce prétendu droit supposerait l'égalité des aptitudes. Mais les faibles ne doivent pas être abandonnés. Les maîtres des classes retardées devront mettre leur amour-propre ailleurs que dans l'obtention de « belles » moyennes d'examens. Ah ! ces « belles » moyennes, qui dira jamais tout le mal qu'elles ont rait ! Le voilà bien, notre intellectualisme exagéré, si souvent dénoncé et toujours renaissant¹. Si les maîtres et maîtresses des classes retardées recherchent des satisfactions de cet ordre, ils seront forcément déçus. Mais c'est autrement, c'est comme un service social, comme une œuvre d'amour et de sollicitude, de sympathie et de compréhension, qu'il faut concevoir cette tâche. Et cela suffira pour la transfigurer.

ALBERT CHESSEX.

LA DISCIPLINE A L'ÉCOLE PRIMAIRE²

III

Les châtiments corporels.

Poignez vilain, il vous oindra ;
Oignez vilain, il vous poindra.

Ce n'est pas un mot d'ordre : c'est un jeu de mots, le propos plein de mépris d'un noble du moyen âge. Les éducateurs qui évoquent ce dicton pour justifier l'emploi des punitions corporelles

¹ Soulignons ici, une fois de plus, le rôle néfaste des examens.

² Voir *Educateur* du 17 novembre 1923 et du 3 mai 1924.

commettent une lourde erreur. L'enfant n'est pas un vilain. C'est une personnalité naissante, une âme qui doit s'épanouir dans la douceur, un futur citoyen qu'il faut élever avec dignité. Le traiter comme on traitait le vilain de jadis, c'est le préparer bien mal aux grandes responsabilités qui seront son partage.

Malheureusement cette erreur — peut-être parce qu'elle fut exprimée en termes heureux — a la vie longue. Faudra-t-il pour la détruire prendre des mesures législatives ? Une réprobation unanime y parviendra plus rapidement. Elle naîtra d'une connaissance plus exacte de l'âme enfantine et d'une nette vision des dangers inhérents à toute violence. Le premier de ces deux facteurs est de nature psychologique ; nous croyons pouvoir établir le second sur quelques faits. Nos lecteurs diront s'ils sont exceptionnels.

1^o L'interrogatoire ne fut pas long. Les preuves paraissant convaincantes et une négation obstinée ayant exaspéré le maître, il a giflé son élève. Peu après, la vérité éclata : l'accusé était innocent. Une autre punition eût pu être levée, mais le mal était fait. La conclusion nous paraît irréfutable : *L'emploi des peines corporelles rend irréparables les erreurs judiciaires.*

2^o « Plus fait douceur que violence ! » Un fabuliste qui connaissait les hommes l'a prouvé et le bon sens populaire fait écho.

Un médecin dit un jour : « Toutes les fois que dans mon cabinet de consultation j'ai brusqué un enfant, je n'ai rien pu en tirer d'utile. » Nous avons fait des constatations analogues soit en classe soit ailleurs ; nous n'en connaissons aucune qui s'oppose à cette affirmation :

La violence jette toujours le trouble dans l'esprit de l'enfant ; elle provoque la résistance, incite à la vengeance (sournoise ou déclarée ; récemment, un élève a volé un couteau sur le pupitre de son maître pour se venger — ce sont ses termes — d'une « tirée » de cheveux), va à l'encontre du but visé.

3. Le maître surprisant deux garçons en flagrant délit de batterie, les a copieusement souffletés. « Il a bien fait. Il faut punir le coupable par où il a péché ! » diront plusieurs. Ce n'est pas l'avis du témoin oculaire qui proclama (dans un angle du préau) son opinion, approximativement en ces termes : « C'est s..... ! Le maître fait ce qu'il nous défend de faire. » Un autre a ajouté : « Il dit que c'est lâche de battre un plus petit ; on est pourtant plus petit que lui, nous ! » Sûrement.

L'usage des châtiments corporels rend difficile la répression des batteries.

4^o C'est un père qui parle : « Quand mes deux enfants étaient petits, je les ai punis quelquefois par une petite claque sur les doigts. Cette punition me paraissait légère, naturelle, sans danger. Mais l'exemple ne fut pas perdu. Les petits camarades de mes enfants en pâtirent. Il fallut réagir et surtout renoncer, car j'en suis convaincu :

L'enfant battu, battra. L'influence de l'exemple est considérable. *La contagion frappera à la fois les parents de demain et ceux d'aujourd'hui* qui regardent encore — ils sont très nombreux — au maître d'école comme à un guide en matière d'éducation. Si l'homme du métier, instruit par quatre ans d'études spéciales bat, eux se sentiront autorisés, encouragés à faire de même ; et beaucoup le feront sans retenue ni mesure et sans discernement.

5^o « Il faut tuer la guerre », — le comble de l'égarement ! — disaient les plus nobles poilus sur le front terrible. Nos âmes meurtries ont vibré alors. Si c'était possible ! Oui, c'est possible ! Cela se fait mais combien lentement ! Depuis que le Christ a dit : « Heureux ceux qui procurent la paix... Aimez vos ennemis... Faites du bien à ceux qui vous haïssent... Remets ton épée dans le fourreau ! » une autre conception conquiert les coeurs et les esprits, de rudes assauts, parfois victorieux, ont compromis le règne de la violence. La tolérance s'installe à demeure chez la plupart des nations « christianisées » ; on ne brûle plus les sorciers, on a aboli l'esclavage, etc. Mais des haines terribles subsistent. Bien des cerveaux sont encore intoxiqués par la rancune et le désir de vengeance. A la tyrannie d'en haut, celle des masses — plus aveugle, dit-on — risque de se substituer. Les éducateurs tentent d'inculquer à la jeunesse le mépris de la guerre, la nécessité d'établir la fraternité des peuples et des individus ; leur enseignement sera infructueux s'ils persistent à employer des châtiments corporels. La violence appelle la violence. Il devient urgent de montrer, même à ceux qui n'y croient pas, quelle force est la douceur et combien ses fruits sont estimables.

Les punitions corporelles entravent l'œuvre des pacifistes qui cherchent à établir la paix sur la terre.

6^o *Elles peuvent causer un grave préjudice à la santé de l'enfant,* spécialement à sa vision et à son ouïe. Les médecins l'établissent magistralement à la lumière de faits réels qu'il serait puéril de contester, cas rares, sans doute, mais combien éloquents !

Même quand celui qui frappe reste calme et conserve le contrôle — ce qui est peu fréquent — des coups qu'il porte, le danger subsiste. Nul ne peut, en effet, prévoir toujours et prévenir sûre-

ment les gestes de l'enfant, les mouvements instinctifs ou voulu par lesquels il tentera d'échapper à la douleur.

Retenons enfin la réponse que nous fit un père intelligent quand nous l'eûmes engagé à punir son fils sans le battre : « Je ne le bats jamais ! *On est trop forts, nous, les hommes.* » Il ne concluait pas seulement qu'en usant de cette force vis-à-vis d'un être faible, l'adulte commet une lâcheté, mais aussi et surtout que la disproportion est décidément trop grande entre la puissance de l'un et la faiblesse de l'autre pour que le premier puisse frapper le second sans risquer de lui porter préjudice.

Nous ne croyons pas à la nécessité de poursuivre cette étude ; si elle ne vous a pas convaincus, — lecteurs, — complétez-la, observez, comparez et bientôt vos conclusions seront identiques aux nôtres.

Pour être juste, cependant, nous ne refuserons pas au maître les circonstances atténuantes. De même que parfois les fusils partent tout seuls (c'est un cliché souvent employé !), la fatigue, la tension nerveuse, l'insolence du coupable, etc., peuvent déclencher presque automatiquement le geste fatal. Mais, et nous insistons sur ce point, la faute initiale du maître réside dans l'abandon de l'indispensable contrôle de ses impulsions propres. Et puis, *atténuation ne saurait être synonyme de justification.* J. LAURENT.

UN ANNIVERSAIRE

L'Ecole supérieure des jeunes filles de Lausanne vient de fêter le 75^e anniversaire de sa fondation. Ouverte en 1849, dans des locaux de fortune — certaines classes n'avaient pas même un poêle ! — elle eut des débuts modestes. Elle prospéra néanmoins ; le nombre de ses élèves augmenta d'une façon régulière. Dès 1864, elle fut logée à l'ancienne cure de la Madeleine. Le bâtiment actuel date de 1888. Désormais au large, l'Ecole put réaliser les projets longtemps caressés : ouverture d'une classe spéciale pour les élèves dont le français n'était pas la langue maternelle ; création du Gymnase. En 1896, l'Université de Lausanne reconnut la valeur des études faites au Gymnase des jeunes filles en ouvrant les facultés de lettres, de sciences et de droit aux élèves en possession du certificat de sortie de la section littéraire.

En 1916, les élèves sortant de la 1^{re} classe du Gymnase reçurent, pour la première fois, le certificat de maturité, leur ouvrant l'accès aux examens fédéraux de médecine.

Dès lors, l'Ecole a continué à se développer sans transformations profondes. Le plan d'études est réparti sur 9 ans ; l'Ecole supérieure compte 6 classes et le Gymnase 3. L'enseignement du latin commençait jusqu'ici en 3^e, soit à 13 ans ; dès l'automne prochain, il commencera en 4^e classe, pour éviter que le début de cette étude coïncide avec le début de l'étude de l'anglais. Les cours de latin ont suivis par 150 élèves environ sur un total de 600 élèves.

Le Gymnase est subdivisé en 3 sections. La section de culture générale, sans latin, comporte 2 ans d'études, au terme desquelles les élèves peuvent obtenir le diplôme de culture générale. La section pédagogique, également sans latin, comporte 3 ans d'études dont la sanction est un diplôme ouvrant l'accès aux examens du brevet de maîtresse secondaire. La section préparatoire à l'Université, avec latin, permet d'obtenir, après 3 ans d'études, le baccalauréat ès lettres ou le certificat de maturité.

L'Ecole supérieure peut être fière du développement qu'elle a pris depuis 75 ans. Elle s'est affirmée d'abord viable, puis nécessaire. Nous avons la conviction que sous l'impulsion de son nouveau directeur, M. Louis Meylan, notre distingué collaborateur, elle marchera d'un pas sûr vers de nouveaux progrès.

LA QUESTION DE L'ALCOOL PAR RAPPORT AUX ENFANTS¹

I

La votation fédérale du 3 juin 1923, par laquelle le peuple suisse a décidé, par 450 000 non contre 350 000 oui, de laisser libre la distillation des fruits, aura pendant longtemps des conséquences graves pour notre pays.

Une telle journée montre aux personnes qui ont tant soit peu d'esprit d'observation et de faculté critique qu'il n'y a rien à espérer d'une majorité d'adultes décidés, les uns à fabriquer et vendre de l'alcool par tonnes, les autres à en consommer aux plus bas prix, sans que ni les uns ni les autres ne s'occupent des suites que de pareilles habitudes comportent. Le privilège des bouilleurs de cru ne sera sapé que par une nouvelle génération imprégnée dès son jeune âge du respect de l'enfant et de sa santé, du mépris de ceux qui profitent de la faiblesse d'autrui.

C'est pourquoi le vote du 3 juin 1923 ne sera redressé que si l'on commence par le b-a-ba, c'est-à-dire en préparant une jeunesse et de futurs citoyens qui sachent nettement ce que c'est que l'alcool.

Chimiquement, l'alcool est un produit dans la composition duquel il entre du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène groupés d'une façon bien déterminée. A la vérité, les corps ternaires composés de C, H et O sont légions, en particulier dans le règne végétal, amidon, sucre, cellulose, et c'est pourquoi par certains artifices industriels on peut extraire de l'alcool des substances les plus variées. Je gage que maint distillateur trouverait moyen de dégager de l'alcool même d'une table, et ce que je dis n'est nullement une boutade.

Il y a plusieurs espèces d'alcools, mais le plus répandu, celui qu'on appelle alcool éthylique, se retrouve dans l'eau-de-vie comme dans le vin ou dans la bière ; j'ajoute même qu'il y a autant d'alcool pur dans deux décilitres de vin, un verre de vin fin, une mousse de bière que dans un verre de liqueur.

L'homme a un dégoût instinctif de l'alcool, c'est surtout remarquable

¹ Le remarquable mémoire que la Société vaudoise de médecine vient d'adresser au Conseil d'Etat pour attirer son attention sur l'augmentation incessante de l'alcoolisme, donne à l'article du Dr Wintsch une actualité particulière. Réd.

chez l'enfant. En se forçant, l'être humain arrive à supprimer le dégoût, à s'accoutumer au goût de l'alcool et peu à peu à y prendre plaisir, même souvent à en éprouver un besoin irrésistible. C'est dire qu'il ne faut jamais pousser qui que ce soit à boire, d'autant plus que certains, peu résistants, se laisseront entraîner très loin, surtout ceux qui ont peut-être quelque hérité alcoolique.

Une dose minime d'alcool se transforme bien, semble-t-il, dans l'organisme en chaleur, en énergie, à l'instar d'un aliment, mais le surplus reste dans le corps à l'état d'alcool, de sorte que la comparaison avec l'aliment ne se soutient pas longtemps, car l'aliment pris en trop grande quantité forme des réserves, tandis que l'alcool restant agit comme un poison. Dans cette occurrence, la propriété physiologique dominante de l'alcool est d'émosser les sensations ; il est anesthésique, comme l'a prouvé il y a longtemps déjà Claude Bernard. Si l'homme qui boit paraît excité, c'est que l'alcool supprime pour un instant la sensation de fatigue et la retenue, mais bientôt, c'est la volonté et la résistance qui flétrissent.

L'alcool ne vaut rien pour soutenir un effort de longue durée.

Sur le muscle, l'effet immédiat de l'alcool est, selon le prof. Destrée, de Bruxelles, une augmentation momentanée de son rendement, mais le déficit vient vite et il est sérieux. Pour ce qui concerne l'aperception et l'habileté, ainsi que l'a démontré Kræpelin et son école, au cours de nombreuses recherches poursuivies pendant quarante ans, il en est de même, c'est-à-dire qu'il y a d'abord et en général une légère plus-value chez celui qui boit, puis au bout de quelques minutes une diminution notable des résultats par rapport à l'absent.

On pourrait d'ailleurs parler longuement des conséquences de l'usage de l'alcool dans les domaines les plus divers : des compagnies de soldats qui ont une augmentation de traînards lorsqu'on leur fournit des boissons alcooliques ; de l'influence déprimante de ces mêmes boissons dans la production de fabrique, dans les sports, dans les courses de montagne, ce qu'avait déjà remarqué de Saussure ; de la diminution du pouvoir de discerner les nuances des couleurs rouge et verte chez le conducteur de train qui a absorbé ne serait-ce qu'un petit verre de liqueur ; du petit nombre relatif d'accidents professionnels et non-professionnels les jours de régime sec ; du coup de fouet que l'alcool donne à la tuberculose, pour ainsi dire proportionnellement à sa consommation ; de la carte de mortalité qui en Suisse entre autres coïncide avec la carte de l'alcoolisme, la mortalité doublant dans les régions où sévit la distillation domestique, ainsi que l'établit le Bureau fédéral de statistique ; des travaux de Bunge sur l'incapacité croissante des mères d'allaiter leur enfant lorsque, les grands-parents boivent. Tout cela est extrêmement intéressant et amplement démontré. Mais ce sont là sujets copieux. Je traiterai plutôt des effets de l'alcool sur l'intelligence des individus et de la race.

Un fait est à retenir, c'est que le composé éthylique a une affinité élective pour le système nerveux central, et d'emblée, pourrait-on dire, puisque les moindres vapeurs d'alcool sont ressenties dans la tête. S'il dépasse la dose tolérée, à la première période d'intoxication le buveur éprouve une sorte d'euphorie, un bien-être relatif accompagné d'une loquacité qui a fait dire :

In vino veritas ! A la deuxième période, le contrôle de soi-même est compromis, c'est la phase du bafouillage, des actes grossiers ou indélicats. Puis vient la période du sommeil qui terrasse. Et enfin la phase paralytique, le sujet est ivre-mort. Ai-je besoin de rappeler que ces états d'ivresse, peu édifiants, peuvent être parfois caractérisés par du somnambulisme, des accès maniaques plus ou moins furieux, une étape apoplectique, et même un délire passager ? Isolée, l'ivresse passe sans laisser d'altérations corporelles.

Mais le fait est que si l'imprégnation alcoolique se répète, de façon que d'une fois à l'autre l'individu n'ait pas le temps d'éliminer le poison, il y a alcoolisme chronique ou alcoolisme proprement dit. Mon maître, le prof. Mahaim, avait l'habitude de demander aux patients : « Passez-vous le litre ? » Dans l'affirmative, le gaillard était jugé. Ajoutons qu'un demi-litre de vin par jour, bu régulièrement par un homme sédentaire, employé de bureau, par exemple, est parfaitement suffisant pour amener la stagnation de l'alcool dans l'organisme et créer un alcoolique. La transformation mentale de ce dernier est typique.

La note dominante du tableau est un égoïsme ou plutôt un égocentrisme progressif, avec obscurcissement sensitif graduel. Les sentiments élevés s'éclipsent peu à peu, le buveur oublie sa famille, il devient cynique, dévie vers une morale odieuse. Il déclare : « J'ai le droit de boire, je paie ce que je dois, que mes enfants se nourrissent eux-mêmes ». Des buveurs ingurgitent deux, trois litres de genièvre et s'imaginent que ce n'est rien. On les croit bons camarades, ils le sont au cabaret, mais on ne les voit pas dans leur famille où ils deviennent de vrais parasites et des tyrans. Au point de vue de leur vie psychique, les images insolites prennent de l'importance, c'est la période des illusions, des rêves, des cauchemars. L'homme n'acquiert plus rien de neuf, il est bientôt pauvre de jugement. Les approches de la nuit sont redoutées, à cause de la prochaine insomnie et de mille sensations pénibles, telles que démangeaisons, brûlures, picotements, fourmillements, soubresauts musculaires, crampes aggravées par la chaleur du lit. Il y a des apparitions lumineuses anormales, des bruissements, des bourdonnements, des cris, des soupirs, des râles. Toute cette fantasmagorie explique le sentiment de peur qui envahit le malade. Les troubles mentaux, par manque de sommeil, se poursuivent aussi le jour ; il y a de la confusion, de la tristesse, de l'aigreur, de la misanthropie, de la méfiance, de la jalousie. L'alcoolique est jaloux, et méchant par conséquent, par esprit de comparaison avec autrui d'une part et d'autre part avec sa situation antérieure. Il se sent diminué, il se voit diminué. Il envie le voisin et brutalise son entourage pour égaliser les situations et par esprit de vengeance. Nombre de buveurs ont l'œil fixé sur leur femme comme sur leur porte-monnaie, et la crainte d'être frustrés attise la jalousie qui d'ailleurs jamais ne rime à une exagération sentimentale, à un excès d'amour. C'est la manifestation d'hommes dégradés, d'égoïstes persécutés par le poison et persécuteurs de leurs proches. Enfin, le délire devient plus grave encore, avec hallucinations terrifiantes, c'est le *delirium tremens* qui aboutit parfois aux pires violences, et à l'asile ou à la prison. Nous avons ainsi — et je suis dans cette description l'intéressant exposé du Dr Legrain, médecin-chef de l'Asile de Villejuif, — toute une série de troubles psychiques qui vont des délires éphémères au paroxysme

hallucinatoire ou *delirium tremens* en passant une fois ou l'autre par les panaroïas alcooliques avec prédominance d'idées de persécution et de jalousie, par les panaroïas secondaires caractérisées par l'état obsédant, par les délires à éclipses, par les états délirants, par certaines manifestations épileptiques. Et je n'ai rien rappelé des troubles somatiques qui guettent les buveurs : pituite, tremblements, névrites, cirrhose du foie, pachyméningite.

Asile et prison, ai-je dit.

Cela est si vrai que chaque année, la saison de la bière jeune amène à l'Asile d'Au, près de Munich, son contingent de *delirium*. Et en Suisse, c'est alarmant aussi. Pour les deux maisons de santé les plus importantes de notre pays, Cery et Burghölzli, nous avons les données suivantes :

	<i>Admissions d'alcooliques Delirium d'alcooliques hommes</i>	<i>delirium tremens</i>
<i>Cery</i>		
1919.	21	6
1922.	48	19
<i>Burghölzli</i>		
1919.	46	12
1922.	111	30

Quant à la criminalité, pour ne pas sortir de notre pays, enregistrons avec la statistique pénitentiaire, que l'ivrognerie est dans 42 % des cas la cause principale du délit s'il s'agit des hommes. Pour M. Favre, directeur de notre pénitencier vaudois, depuis trente ans passés, les 70 % des délinquants sont directement victimes de l'alcool.

Voilà pour les adultes qui se laissent vaincre. Passons à la génération qui vient.

On sait depuis les recherches admirables du Liégeois Edouard van Beneden que tout être vivant vient de la fusion du noyau d'une cellule germinative paternelle avec une partie du noyau d'une cellule germinative provenant de la mère. Il en découle que la vie de l'enfant prolonge en somme matériellement la vie d'un noyau de cellule formé directement et par moitié du père et de la mère, et que tous nos organes, y compris le cerveau, sont contenus en puissance dans la première cellule produite par la conjonction des deux noyaux parents. Quand le développement de l'être nouveau se fait normalement, cet embryon représente un mélange de particularités de ses parents. C'est ce qui constitue l'hérédité, que viennent tempérer le milieu ambiant et plus tard l'éducation. Parmi les caractères hérités, se trouvent ainsi les particularités cérébrales ou psychiques des parents.

Si donc les cellules germinatives dérivées, soit du père, soit de la mère, sont lésées par un poison, l'alcool par exemple, vous saisissez bien que le produit qui en sortira sera taré aussi.

Nous avons vu que l'alcool est peu utilisé par l'organisme pour ses fonctions vitales. L'alcool restant passe très rapidement dans le sang, ainsi que le montrent les remarquables travaux de Nicloux, de Strasbourg. Du sang, et dès les premières heures, l'alcool filtre tel quel dans le lait de la mère qui allaité, irritant et énervant son nourrisson ; il fuse aussi dans le liquide qui se trouve

dans les organes nerveux centraux (cerveau, moelle épinière), dans le liquide qui baigne le petit embryon chez la femme enceinte. L'alcool va donc de la mère au fœtus, de la mère au bébé. Chez l'homme, l'alcool passe en particulier dans les glandes sexuelles et les adultère proportionnellement beaucoup plus que les ovaires. Les germes mâles sont momentanément touchés par l'alcool chez l'individu ivre ; ils sont altérés assez tôt et définitivement chez le chronique, comme on le sait par les démonstrations anatomiques de notre confrère Bertholet. Ainsi, l'acte de boire d'un adulte a des conséquences qui peuvent être des plus importantes quant à sa progéniture.

Et malheureusement la clinique vérifie ces prémisses. La descendance des alcooliques est gravement atteinte. D'innombrables enquêtes ont été poursuivies à ce sujet. On n'a que l'embarras du choix.

D'après les constatations faites à Cery, relèvent d'une hérédité alcoolique certaine :

l'épilepsie	dans 64 % des cas environ
l'idiotie et l'imbécillité	" 63 % " " "
la psychopathie constitutionnelle (imbéciles moraux, invertis sexuels, braques, etc.)	" 43 % " " "
la folie maniaque dépressive	" 31 % " " "
la démence précoce	" 35 % " " "
l'alcoolisme chronique (dipsomanes entre autres)	" 74 % " " "

C'est donc un déchet humain terrible que nous apporte l'alcoolisme, car tous ces pour cent représentent des centaines et des milliers de malades.

Les chiffres que je donne ont été établis il y a douze ans environ par une élève du prof. Mahaim, Mlle Erlich. Cette femme de science a pu réunir l'histoire de 2059 enfants d'ivrognes. De ce nombre sont :

mort-nés	17
morts en bas âge	256
convulsions, méningites, hydrocéphalie	108
débiles, rachitiques, tuberculeux	80
imbéciles ou idiots	82
épileptiques	50
autres psychoses	166
alcooliques	301
perversité morale (vol, homicide, etc.)	15
psychopathes, originaux	66

Donc, des altérations dans les 52 % de la descendance des alcooliques, dans notre pays, en plein XX^e siècle.

Je veux encore citer les travaux de Demme, de l'Université de Berne qui, il y a trente-cinq ans, a étudié dix familles d'alcooliques et dix familles d'abstinentes. Il en résulte ceci : dans les dix familles d'abstinentes, il y a sur 61 enfants 81,9 % d'individus normaux ; dans les dix familles d'alcooliques, il y a sur 57 enfants 82,5 % d'anormaux.

Il faut dire que l'alcool n'est pas la seule cause de dégénérescence de la race ; c'est la principale, mais il ne faut pas oublier la tuberculose, la syphilis, certaines formes d'aliénation, la consanguinité, etc.

Il importe d'ailleurs de ne pas voir toute cette question dans des statistiques collectives et anonymes seulement. Et je rappellerai trois faits.

(Dr Koller.) Un alcoolique épouse, en premières noces, une femme saine dont il a un fils alcoolique, quatre enfants sains et quatorze enfants morts dans leur première année. Sa seconde femme est une buveuse dont les deux parents étaient alcooliques. De ce second mariage nous avons trois fausses couches et huit enfants vivants qui sont tous idiots.

Autre fait. Le professeur Pellmann, de Bonn, a pu suivre la postérité d'une ivrognesse du XVIII^e siècle. Cette femme eut une nombreuse descendance, 709 personnes jusqu'à l'enquête ; et malgré les croisements, — car il faut dire que le mariage décide aussi bien du bon côté que du mauvais, suivant la constitution du conjoint, quoique la part de l'alcoolisme masculin soit toujours prépondérante pour la descendance, — cette femme a laissé, après élimination de 125 descendants dont le sort est inconnu :

106 enfants illégitimes,
142 mendians,
64 assistés,
181 prostituées,
76 condamnés, dont 7 pour meurtre.

Dans l'espace de soixante-cinq ans, les rejetons de cette alcoolisée ont coûté à l'Etat cinq millions de marcs, — de marcs d'avant la guerre.

Troisième fait. Un alcoolique interné à Cery a procréé avec sa femme vingt-six enfants, la malheureuse est morte en couches du dernier. Un homme normal, comme dit M. Mahaim, n'oseraient pas tuer ainsi sa femme à coup de grossesses. De ces vingt-six enfants, seize sont morts d'hydropsie du cerveau, dix sont vivants ; de ceux-ci, l'une a eu déjà trois enfants illégitimes (dont deux vivent encore) ; une autre est voleuse, a aussi un enfant illégitime, et la rumeur publique la dénonçait comme maîtresse de son père en même temps que de son amant. Si on ne parle pas des autres descendants, c'est qu'ils sont trop jeunes.

Tout cela remplit les asiles, les pénitenciers et en outre donne pour le seul canton de Vaud une bonne centaine d'alcooliques qui ne relèvent ni de l'asile ni de la maison de force, qui sont dits incurables et qui sont soignés depuis 1907 aux frais de l'Etat.

On finit, en maniant ces chiffres, par en être excédé.

Mais notons que cette situation qui grâce aux efforts des sociétés anti-alcooliques, des maisons du peuple, des restaurants sans alcool, des syndicats ouvriers, des sociétés de sports, des éclaireurs, des philanthropes, des éducateurs, des hygiénistes était en train de s'améliorer beaucoup ces dernières années sous la poussée énergique de gens comme Forel, par exemple, notons que tout cela est compromis à nouveau à cause de la distillation sans frein pratiquée dans les campagnes.

Dr JEAN WINTSCH.

(A suivre.)

OU ÉTAIENT-ILS ?

Dans le dernier numéro du *Bulletin féminin*, Mlle S. Bonard, parlant des récentes « Journées éducatives » de Lausanne, écrit entre autres ceci : « Moins directement pratiques, s'adressant plus aux pédagogues, aux psychologues que

celles de l'an passé (âge préscolaire), les Journées éducatives d'avril 1924, consacrées à l'école et à la famille, n'en ont pas moins été suivies par un public nombreux et fidèle qui, de la salle du Grand Conseil, débordait aux tribunes publiques. Soulignons ce succès de bon augure et disons notre étonnement de n'avoir compté, suivant les jours, que quinze, vingt ou trente hommes au milieu de toutes ces mères, de toutes ces éducatrices. *Que faisaient, pendant ce temps, les instituteurs ? Ils étaient en vacances, pourtant, alors qu'en fait, la femme n'est jamais en vacances ; où étaient-ils ? N'ont-ils plus rien à apprendre ? Ne sont-ils pas susceptibles de perfectionnement¹ ?*

Mlle S. Bonard nous permettra de lui dire tout d'abord que sur les quinze, vingt ou trente hommes qu'elle a repérés dans la salle, la moitié au moins étaient des instituteurs. Ce n'était pas beaucoup, sans doute, mais le lecteur non averti ne risque-t-il pas d'inférer de l'article du *Bulletin féminin* qu'aucun instituteur ne s'était dérangé, alors que plusieurs, au contraire, étaient accourus de loin, voire des districts vaudois les plus éloignés de Lausanne ?

Et puis pourquoi en ces sortes de choses s'en prendre toujours aux seuls instituteurs ? Pourquoi Mlle S. Bonard ne s'écrie-t-elle pas : « Où donc étaient MM. les maîtres secondaires ? »

Ensuite il est erroné de croire que, du 9 au 12 avril dernier, tous les instituteurs aient été en vacances. A Lausanne, oui. Mais Lausanne n'est ni tout le canton de Vaud ni toute la Suisse romande ! Je ne crois guère me tromper en disant (en l'absence de toute statistique *ad hoc*) que les instituteurs en vacances n'étaient guère plus nombreux que ceux qui ne l'étaient pas.

En outre, si Mlle S. Bonard était institutrice, elle saurait par expérience qu'il est des moments dans l'année où, en dépit de tout l'attachement, de tout l'intérêt passionné que l'on porte à sa vocation, on aspire avant tout au repos et au changement d'atmosphère et de préoccupations. Et s'il est une période où les maîtresses et les maîtres éprouvent l'impérieux besoin d'entendre parler d'autre chose que d'école, et d'enseignement, et d'éducation, c'est plus que jamais aux vacances de Pâques, après le dur travail de l'hiver. Ceux qui n'ont jamais été à la tête d'une classe de 30, 40 ou 50 élèves, ne savent pas à quelle épreuve le labeur de l'hiver, inutilement compliqué par notre régime d'exams annuels, peut mettre le système nerveux des instituteurs et des institutrices.

Est-il certain d'autre part que les organisateurs des Journées éducatives aient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour s'assurer la sympathie et la collaboration de nos grandes associations corporatives ? Ne vaudrait-il pas mieux commencer par là plutôt que de nous jeter la pierre après nous avoir ignorés ?

Ne trouverait-on pas, en outre, dans l'un ou l'autre des rapports présentés, certaines manifestations d'un féminisme quelque peu dogmatique, agressif et étroit ? Il nous a paru discerner quelque chose de cela dans le rapport de Mlle Keller, sur l'école mixte en Suisse et nous savons qu'un de nos collègues en a été si péniblement affecté qu'il a protesté officiellement auprès du Bureau. Une autre personne nous a fait part aussi de son vif déplaisir. Plusieurs instituteurs — et c'est leur droit — n'éprouvent pour le féminisme qu'une sympathie...

¹ C'est nous qui soulignons.

modérée. Si donc on se propose de les amener à prendre part à un « congrès » organisé avant tout par des associations féminines, il serait de bonne politique de ne pas les rebouter d'emblée.

Voilà ce que nous avons cru devoir dire, en toute franchise, à Mlle S. Bonard. Et maintenant nous tenons non moins vivement à reconnaître que les Journées éducatives de 1924 ont été animées, en général, d'un esprit large et élevé, que l'on y a fait le plus souvent d'excellent travail, et que nous avons tout à gagner, nous autres maîtres et maîtresses d'école, à ne pas étudier les problèmes professionnels qui se posent à nous uniquement dans le milieu fermé de nos associations corporatives, mais à les discuter au grand jour avec ceux qui, sans être des nôtres au sens étroit du mot, poursuivent le même but et servent le même idéal.

ALB. C.

PARTIE PRATIQUE

L'ART A L'ÉCOLE

Trop souvent les bonnes choses sont ignorées. Ainsi, à Genève, il n'a pas fallu moins que les attaques des amis de l'économie à outrance pour révéler à beaucoup sinon l'existence, du moins la très grande utilité de l'Ecole des Arts et Métiers.

Nous croyons que beaucoup de nos collègues de la Suisse romande et même de Genève ignorent l'existence, en connexion avec cette école, d'un *Atelier de moulage*. Une exposition permanente y est ouverte au public et aux écoles, comprenant les reproductions des plus belles œuvres de la sculpture. On peut y commander¹, à des prix très raisonnables, des reproductions en plâtre de tous ces chefs-d'œuvre.

Voilà de quoi combler en partie — et à peu de frais — la déplorable nudité de la majorité de nos classes, au point de vue artistique. Si, pour quelques francs, vous pouvez placer en avant de votre classe une œuvre d'art où, pendant des années, les yeux de quarante bambins pourront se reposer et leur âme se restaurer toutes les fois qu'ils cessent d'être occupés, avouez qu'il y a là un « placement » extrêmement avantageux, placement qu'on peut recommander non seulement aux maîtres, mais aux autorités et à tous les amis de l'école et du peuple. Si souvent les travaux manuels, les promenades vous révèlent de si manifestes dons artistiques chez des enfants contraints à vivre, de par leur position sociale, dans des demeures où tout est une souffrance pour le goût... Il y a là l'occasion d'une modeste compensation — en attendant mieux.

Voici, dans un autre domaine, une manifestation d'art si simple que j'hésite à la rapporter. Elle est due à l'initiative de Mlle Dumarest, inspectrice, qui avait demandé, tout simplement, à chaque classe d'un bâtiment d'école de Genève de préparer un chant, plus un chœur chanté par toutes les classes réunies.

Par un beau samedi après-midi, on se réunit sous les merveilleux ombrages du jardin Eynard ; les parents, invités, répondirent nombreux à l'appel ;

¹ Adresser renseignements et commandes à M. Plojoux, Ecole des Arts et Métiers, 15, Boulevard James Fazy, Genève.

les enfants, des fleurs dans les cheveux, s'exécutèrent gentiment. Ce ne fut pas parfait, mais ce fut simple, frais, charmant.

Pourquoi de telles manifestations ne permettent-elles pas plus souvent à l'école et à la famille de communier ? Beaucoup de parents peu gâtés — il en est tant pour qui des heures de chant et de beauté sont rares — en gardent pour longtemps un souvenir rayonnant.

Et pourquoi ne nous adressons-nous pas plus souvent à des artistes afin qu'ils viennent mettre leur art au service de nos enfants et de leurs parents ? Il en est sûrement qui ne demanderaient pas mieux, mais qui ne peuvent le faire si nous ne leur en fournissons l'occasion. Et ici encore le sens artistique, éveillé chez bien plus de personnes qu'on ne le suppose, viendra récompenser ceux qui se seront ainsi dévoués.

Même dans des classes spéciales, nous avons été plusieurs maîtresses à constater combien les parents sont sensibles au charme de belles lectures, de belles conférences ! Mais il en est tant qui ne savent pas... N'y aurait-il pas — surtout en ces temps de misère, où l'on ne fait pas à l'éducation populaire sa place légitime — une activité intelligente et bonne de la part du maître à renseigner les parents sur les conférences intéressantes, à les faire profiter davantage ou des bibliothèques existantes ou de la sienne propre ?

Etre maître d'école, c'est bien. Etre le maître et l'ami du peuple, c'est mieux encore.

ALICE DESCOEUDRES.

LES LIVRES

JULES SAVARY, directeur de l'Ecole normale de Lausanne. **Le Christ. Les Apôtres. L'Eglise.** Manuel d'enseignement religieux pour les écoles primaires et secondaires. Payot, Lausanne et Genève, 1924. Cartonné, 3 fr.

Le manuel de M. Louis Emery comptait 374 pages ; celui de M. Jules Savary n'en compte plus que 202 ; le texte en est moins compact et les illustrations, très nombreuses, viennent diminuer encore la matière imprimée. Félicitons l'auteur, les élèves et les maîtres. Le style a gagné en simplicité ; il sera mieux à la portée des enfants. Le *Résumé de l'histoire du christianisme* de M. Emery était excellent, sans doute, mais il semblait fait davantage pour des étudiants en théologie que pour des élèves, même primaires supérieurs ou secondaires. Ajoutons que le nouveau livre est très bien illustré et que plusieurs des illustrations sont fort belles.

NOELLE ROGER. **Docteur Germaine** ; BENJAMIN VALLOTTON. **Torgnoluz.** *Le Roman romand*, Payot et Cie, Lausanne, 1 fr. 25 le volume.

Les éditeurs du *Roman romand* ont eu la main heureuse en ajoutant à cette collection si populaire l'émouvant *Docteur Germaine* et ce *Torgnoluz*, par lequel Benjamin Vallotton s'évada des Potterat et Cie. Le succès est assuré d'avance à ces deux œuvres de valeur.

LOUIS DALHEM. **Recherches sur l'illusion de poids.** Bruxelles, Lamertin, 1923.

L'*Educateur* a déjà parlé de notre collègue belge à propos de sa *Contribution à l'introduction de la méthode De Croly à l'école primaire* (12 janvier 1924). Ce n'est pas de pratique qu'il s'agit ici et ses *Recherches sur l'illusion de poids* intéresseront surtout les familiers de la psychologie expérimentale. Mais per-

sonne ne lira sans saisissement la description des quinze enfants anormaux que nous présente M. Dalhem.

ALB. C.

EMILE GENEST. *Les belles citations de la littérature française suggérées par les mots et les idées.* Paris, Nathan.

Ce recueil est loin d'être parfait ; on a l'impression qu'il a été composé un peu au hasard. Certains auteurs sont surabondamment représentés (Lacordaire 68 fois), d'autres pas du tout (Rabelais) ; les époques sont traitées avec la même partialité. Tel qu'il est cependant, ce livre rendra des services nombreux. **M^{me} R. MONTEFIORE.** *La gymnastique joyeuse.* Guide pour les maîtres et pour les maîtresses. Directions, rythmes, musique. 147 fig. Paris, Nathan, 7 fr. français (relié, 8 fr.).

Modestement, M^{me} Montefiore nous avertit qu'elle n'a rien créé, mais qu'elle a pris à des sources diverses ce qui lui a paru le meilleur. Son choix nous paraît très judicieux. D'autre part l'esprit qui l'anime est excellent : elle veut une gymnastique *joyeuse !* C'est dire assez qu'elle est sur la bonne voie. ALB. C. **BERNARD PERRELET**, prof. à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel.

Instruction civique. *Organisation politique. Institutions nationales de la Suisse.* 19 illustrations, 182 pages, 4 fr. Payot, Lausanne et Genève.

Précis, complet, plein de faits, de renseignements et de chiffres, le livre de M. Perrelet — destiné du reste à l'enseignement commercial — est trop étendu pour servir de manuel (au sens traditionnel du mot) à nos élèves primaires. Mais il sera précieux pour les maîtres. Pour les élèves, mettons-le dans la bibliothèque de la classe : ils le consulteront souvent avec fruit, et quelques-uns peut-être le liront d'affilée.

ALB. C.

L'organe de l'Institut Jaques-Dalcroze, **Le rythme**, publie un numéro spécial de 88 pages (1 fr.) consacré partie à des articles de fond, partie à des témoignages en faveur de la méthode. Recommandé aux contempteurs de la rythmique, s'il en est encore !

L. F. CHOISY. *Libération.* Roman. 284 pages, 3 fr. 50. Jeheber, Genève.

Livre bien moderne et bien actuel, mais sain et d'une inspiration très élevée. Peut être mis entre toutes les mains. Analyses délicates de l'amour. Descriptions de « milieux » très divers.

COURS DE VACANCES DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

17 juillet-27 août.

Ainsi qu'elle a coutume de le faire chaque année depuis 1895, la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise un cours de vacances subdivisé en trois séries de deux semaines chacune. Aucun diplôme n'est exigé pour l'inscription. Une série, 50 fr. ; deux séries, 90 fr. ; les trois séries, 120 fr. *Réduction de 40 % aux institutrices et instituteurs romands, sur présentation d'une carte d'identité.* S'inscrire avant le 15 juillet en déposant 10 fr.

Chaque série comporte : a) 18 heures de cours et 2 conférences d'intérêt général ; b) 16 leçons de 45 minutes dans chaque classe pratique ; c) 16 leçons de 30 minutes dans chaque classe de phonétique.

Les cours seront consacrés avant tout à la littérature française moderne. Programme copieux et fort intéressant. Personnel enseignant de premier ordre.



MAISON
MODÈLE
MAIER & CHAPUIS
Pl. et Rue du Pont Lausanne
VÊTEMENTS
Façon soignée — Sur mesure et confectionnés, pour
MESSIEURS ET ENFANTS
Prix en chiffres connus.

Membres auxiliaires depuis 1907. 44

10 % au comptant aux membres de la S. P. R.

A vintage black and white advertisement for Kern & Cie SA. The top half features the text "BOÎTES à COMPAS de HAUTE PRÉCISION" in a large, elegant font. Below this is a logo consisting of a stylized 'K' and the brand name "Kern AARAU". The central image is a detailed technical drawing of a compass, showing its internal mechanism and the way it is used to draw a circle. The bottom half contains the company name "Kern & Cie SA" in a large, bold, italicized font, with "AARAU - MÉCANIQUE DE PRÉCISION" written below it.

PUBLICITAS

RUE PICHARD 3

S. A.

LAUSANNE

COURSES

D'ÉCOLES ET
DE SOCIÉTÉS

LAUSANNE

RESTAURANTS DE LA SOCIÉTÉ
VAUDOISE DE CONSOMMATION

Ecoles et sociétés y trouveront: Potage ou bouillon, 20 cent. DINERS avec VIANDE depuis 1 fr. 40, THÉ. CAFÉ, CHOCOLAT, LAIT CHAUD, la tasse 15 centimes.
PRIX SPÉCIAUX sur demande 1 heure à l'avance.

TÉLÉPHONE 86 45.

JORAT

Les TRAMWAYS LAUSANNOIS accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de Montreux et du Jorat (lignes 12, 13, 14 et 15). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Rens. à la Direction. Tél. 98 08.

AIGLE-OLLON-MONTHEY

CHEMIN DE FER
et écoles. — Billets du dimanche valables du samedi au lundi soir, pour les stations du Val d'Illiez. (Aigle-Champéry et retour, 5 fr. 50 ; Aigle-Val d'Illiez et retour, 4 fr. 35 et Aigle-Trois-torrents et retour, 3 fr. 45.) Rens. à disp. au Bureau de la Compagnie, à Aigle. (Tél. N° 74.)

En correspondance à Aigle avec les trains C. F. F. — Charmants buts de promenade pr petits et forts marcheurs. Tarif très réduit pr sociétés

REFUGE DES DIABLERETS

A ANZEINDAZ

OUVERTURE 25 JUIN S

Réduction de prix pour écoles et sociétés. Les touristes y trouveront de quoi faire les sacs. Sur dem., ouv. dès le 15 juin. Téléph. 1 ou 22, Gryon. — Gust. Delaerétaz, ten.

La Gruyère

Bufs de courses pour
Sociétés et Ecoles.

Pour renseignements, prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à BÜLLE.

BARBERINE

les sociétés on est prié de s'adresser à l'avance au bureau du D. S. R., à Rivaz. 6

Les Foyers du travailleur d'Emosson et Barberine peuvent loger les touristes sur lits de camp. La cabane du C. A. S. étant fermée, pr

WEISSENSTEIN près Soleure

1300 m. d'altitude

BEAU POINT DE VUE - PANORAMA DES ALPES DU SANTIS AU MONT-BLANC

HOTEL ET PENSION. — PRIX DE PENSION A PARTIR DE 9 FRANCS.
POUR PASSANTS, ÉCOLES, SOCIÉTÉS, PRIX SPÉCIAUX.
1 ½ HEURE A PIED A TRAVERS FORÊT OMBRAGÉE DEPUIS
CHEMIN DE FER S. M. B. OBERDORF OU GANSBRUNNEN.

Prospectus par famille ILLI.

LX^e ANNÉE — N° 12.

LAUSANNE, 14 juin 1924.



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET

Chemin Sautter, 14

GENÈVE

ALBERT CHESSEX

Chemin Vinet, 3

LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.

H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

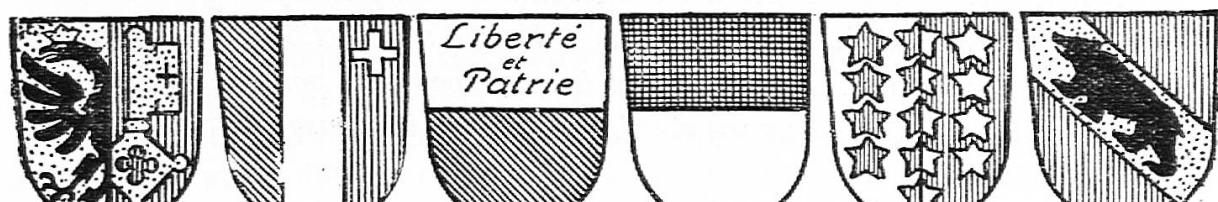
W. ROSIER, Genève

M. MARCHAND, Porrentruy

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNE | G E N È V E

1, Rue de Bourg | Place du Molard, 2



ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8, Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10 Etranger, fr. 15.

Gérance de l'*Éducateur* : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125. Joindre 30 cts. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Aux abonnés et lecteurs neuchâtelois

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE} NEUCHATEL

Rue du Bassin et Rue des Epancheurs

Neuchâtel, juin 1924.

M.

Nous avons l'honneur de vous informer que la LIBRAIRIE CENTRALE S. A. (anciennement Librairie A.-G. Berthoud) nous a remis son fonds de commerce. Il sera exploité par nos soins, à partir du 1^{er} courant, sous la firme :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Successeurs de la « Librairie Centrale S. A. »

Nous avons confié la gérance de notre maison à M. Maurice BELPERRIN, qui a géré ces deux dernières années notre maison de Berne, après avoir fait un stage de 4 ans à la maison principale, à Lausanne. Vous pouvez être certain de trouver auprès de M. BELPERRIN tout l'empressement et toute l'amabilité désirables, pour donner suite aux commandes que vous voudrez bien réserver à notre maison. Le contact quotidien avec la maison principale à Lausanne, qui possède l'assortiment de librairie de langue française le plus considérable en Suisse, nous permettra de vous donner satisfaction avec la plus grande rapidité.

Nous ferons en sorte que notre assortiment soit toujours aussi complet que possible et voulons tous nos soins à donner satisfaction entière à notre clientèle neuchâteloise. Nous sommes à sa disposition pour lui faire, sur demande, des envois à l'examen et lui fournir tous les renseignements qu'elle pourrait désirer.

Nous attirons votre attention particulière sur nos conditions pour la vente des ouvrages de provenance française :

- a) Vente en francs suisses avec une bonification de change actuellement (juin 1924) de 55% sur les prix de catalogues à Paris.

(Voir la suite à la 3^e page de couverture)